

Le 28 mars 2024

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-119

Tourisme

Etude de développement du port de Roanne

Marché avec la société SCET
(SERVICES CONSEIL EXPERTISES
TERRITOIRES)

| | |
|---------------------|--------------|
| Certifié exécutoire | |
| Reçu en préfecture | 08 AVR. 2024 |
| Publié le | |

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés en procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public de la gestion du port de Roanne, Roannais Agglomération souhaite engager une réflexion sur l'organisation portuaire, le potentiel du site et le mode de gestion le plus adapté, afin de faire du port de Roanne un véritable attrait touristique pour le territoire ;

Considérant que cette opération nécessite la réalisation d'une étude préalable d'une durée de 6 mois maximum ;

Considérant qu'à cet effet, une consultation a été lancée en procédure adaptée le 1^{er} février 2024 sur la base d'un lot unique ;

Considérant que 6 plis dématérialisés ont été déposés dans les délais ;

Considérant l'analyse des offres ;

DECIDE

- D'approuver le marché d'étude de développement du port de Roanne avec la société SCET (SERVICES CONSEIL EXPERTISES TERRITOIRES) ;
- De dire que ce marché est conclu pour un montant forfaitaire de 44 725,00 € HT ;
- De préciser que les dépenses seront imputées sur le budget général, section de fonctionnement.

Par délégation du Conseil communautaire,
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats Publics

